

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU CONSERVATOIRE NATIONAL
DES ARTS ET METIERS**

Numéro 80 publié le 7 janvier 2020

TABLE DES MATIERES

Délibérations du conseil d'administration (CA), séance du 12 décembre 2019

Election en séance du secrétaire du conseil d'administration	page 3
Immobilier : projet de bâtiment « Synergie II » (point n°3)	page 4
Campagne d'emplois « enseignants-chercheurs et enseignants » au titre de l'année 2020 (point 3.1)	page 5
Campagne d'emplois « BIATSS » au titre de l'année 2020 (point 3.1)	page 6
Dématérialisation des bulletins de paie (point 3-2)	page 7
Présentation du rapport d'activité 2018 (point 4)	page 8
Création de l'INSEAC (point 6-1)	page 9
Création d'un GIE concernant les activités du Lab's DN (point 6-2)	page 10
Combinaison des comptes du Cnam établissement public et de son réseau (point 7-2).page	11
Admission de créances en non-valeur (point 7-3)	page 12
Points d'ordre financier, budgétaire, comptable : projet de budget initial pour l'année 2020 (point 7-5)	page 13
Cartographie des risques et plan d'action (point 7-6)	page 15

Décisions émanant de l'administration générale (AG)

Décision n°2019-71 AG du 13 décembre 2019 attribuant le titre de docteur honoris causa	page 17
--	---------

Décisions émanant de la direction générale des services (DGS)

Décision n°2019-5 DGS du 19 décembre 2019 portant constitution du comité électoral consultatif en vue des élections des représentants des élèves au conseil scientifique et au conseil des formations (2020)	page 19
--	---------

Décisions émanant de la direction des affaires régionales (DIRAR)

Décision n°19-07 DIRAR du 16 décembre 2019 portant renouvellement du directeur du centre Cnam à La Réunion	page 21
Décision n°19-07 DIRAR du 16 décembre 2019 portant renouvellement du directeur du centre Cnam en Bretagne	page 22

**Délibérations du conseil d'administration (CA),
séance du 12 décembre 2019**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière
jeudi 12 décembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

Election en séance du secrétaire du conseil d'administration

A la suite de la démission en séance de Monsieur Jean-Luc Thomas de sa fonction de secrétaire du bureau, le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 12 décembre 2019, a élu à l'unanimité Madame Pascale De Rozario secrétaire du conseil d'administration.

Fait à Paris, le 23/12/19

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière
jeudi 12 décembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

2. Immobilier : projet de bâtiment « Synergie II »

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 12 décembre 2019, approuve à l'unanimité la modification de destination de la participation financière de l'établissement telle que votée par le conseil d'administration, dans sa séance plénière du 8 mars 2018, pour pourvoir à l'équipement en sorbonnes et en bras articulés du projet immobilier « Synergie II » ainsi que le projet de construction du bâtiment « Synergie II », à hauteur de 1.5 M€ TTC, sous condition de l'approbation par ce même conseil de l'avant-projet définitif.

Fait à Paris, le 23/12/19

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière
jeudi 12 décembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

3-1. Campagne d'emplois « enseignants-chercheurs et enseignants » au titre de l'année 2020

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 12 décembre 2019, approuve par 21 voix « pour », 2 voix « contre » et 3 abstentions les demandes de publication d'emplois d'enseignants-chercheurs et d'enseignants figurant en annexe de la présente délibération.

Fait à Paris, le 23/12/19

Le président du conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Stéphane Israël

Annexe 1 : Rapport conjoint du service d'appui à la formation et de la direction de la recherche sur la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs 2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière
jeudi 12 décembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

3-1. Campagne d'emplois « BIATSS » au titre de l'année 2020

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 12 décembre 2019, approuve par 22 voix « pour », 1 voix « contre » et 3 abstentions, les demandes de publication d'emplois BIATSS figurant en annexe de la présente délibération.

Fait à Paris, le 23/12/19

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

Annexe 2 : Liste des postes proposés aux concours 2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière
jeudi 12 décembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

3-2. Dématérialisation des bulletins de paie

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 12 décembre 2019, adopte à l'unanimité, pour les personnels de l'établissement, la dématérialisation des bulletins de salaires et l'accès de ses personnels à l'Espace numérique sécurisé de l'agent public (ENSAP).

Fait à Paris, le 23/12/19

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière
jeudi 12 décembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

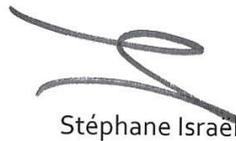
...

4. Présentation du rapport d'activité 2018

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 12 décembre 2019, approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2018.

Fait à Paris, le 23/12/19

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière
jeudi 12 décembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

6-1. Création de l'INSEAC

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 12 décembre 2019, approuve à l'unanimité le projet de convention portant création de la structure spécifique « *Institut National Supérieur de l'Education Artistique et Culturel* » (INSEAC), qui est joint à la présente délibération, ainsi que, sur la base de cette dernière, la modification de l'annexe 1 et de l'annexe 1ter du règlement intérieur, qui procède à la création de ladite structure.

Fait à Paris, le 23/12/19

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

Annexe 3 : Convention cadre de partenariat portant création d'un Institut National Supérieur de l'Education Artistique et Culturelle (INSEAC)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière
jeudi 12 décembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

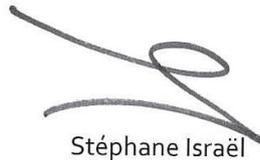
6-2. Création d'un GIE concernant les activités du Lab's DN

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 12 décembre 2019, approuve à l'unanimité la poursuite de l'étude pour la création d'un groupement d'intérêt économique en vue de gérer et de développer le système d'information national et interrégional du Cnam.

Le conseil d'administration rappelle que, le cas échéant, il aura à connaître pour délibération du projet de convention concerné.

Fait à Paris, le 23/12/19

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière
jeudi 12 décembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

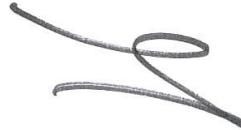
...

7-2. Combinaison des comptes du Cnam établissement public et de son réseau

Les commissaires aux comptes entendus en séance, le conseil d'administration approuve à l'unanimité, dans sa séance plénière du 12 décembre 2019, les comptes combinés 2018 du Cnam et des centres associés (hors centres à l'étranger) tels qu'ils figurent en annexe à la présente délibération.

Fait à Paris, le 23/12/19

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

Annexe 4 : Réseau Cnam – Etats financiers combinés au 31 décembre 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière
jeudi 12 décembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

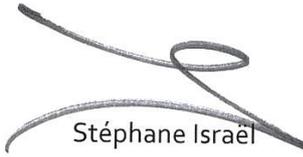
...

7-3. Admissions de créances en non-valeur

Après avis favorable de l'agent comptable, le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 12 décembre 2019, propose à l'unanimité l'admission en non-valeur des créances dont la liste figure en annexe de la présente délibération, pour un montant total de 43 006.81€ TTC.

Fait à Paris, le 23/12/19

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

Annexe 5 : liste des admissions de créances en non-valeur

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière
jeudi 12 décembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

7-5. Points d'ordre financier, budgétaire, comptable : projet de budget initial pour l'année 2020

Par 25 voix « pour » et 1 abstention, le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 12 décembre 2019, approuve le budget initial 2020 de l'établissement.

1. Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

Pour le budget agrégé de l'établissement :

- Un plafond d'emploi fixé à 1 712 emplois équivalents temps plein travaillés,
- Des autorisations d'engagement à 166 083 723 € dont :
 - 119 035 219 € personnel
 - 37 722 115 € fonctionnement
 - 9 326 389 € investissement
- Des crédits de paiement à 168 840 076 € dont :
 - 119 035 219 € personnel
 - 38 684 315 € fonctionnement
 - 11 120 542 € investissement
- Des prévisions de recettes à 165 705 943 € dont :
 - 110 660 608 € SCSP
 - 393 622 € autres financements de l'Etat
 - 74 251 € fiscalité affectée
 - 5 941 020 € autres financements publics
 - 44 279 327 € recettes propres
 - 4 357 115 € recettes fléchées
- Un solde budgétaire déficitaire de 3 134 133 €.

Pour le budget de l'établissement principal :

- Des autorisations d'engagement à 159 825 189 € dont :
 - 115 734 000 € personnel
 - 34 896 800 € fonctionnement
 - 9 194 389 € investissement
- Des crédits de paiement à 162 581 542 € dont :
 - 115 734 000 € personnel
 - 35 859 000 € fonctionnement
 - 10 988 542 € investissement
- Des prévisions de recettes à 158 648 306 € dont :
 - 110 660 608 € SCSP

- 393 622 € autres financements de l'Etat
- 74 251 € fiscalité affectée
- 5 713 777 € autres financements publics
- 37 448 933 € recettes propres
- 4 357 115 € recettes fléchées
- Un solde budgétaire déficitaire de 3 933 236 €.

Pour le budget du SACD CFA Cnam Ile de France :

- Des autorisations d'engagement à 5 565 670 € dont :
 - 3 194 219 € personnel
 - 2 366 451 € fonctionnement
 - 96 000 € investissement
- Des crédits de paiement à 5 656 670 € dont :
 - 3 194 219 € personnel
 - 2 366 451 € fonctionnement
 - 96 000 € investissement
- Des prévisions de recettes à 6 403 473 € dont :
 - 227 243 € autres financements publics
 - 6 176 230 € recettes propres
- Un solde budgétaire excédentaire de 746 803 €.

Pour le budget de la fondation du Cnam :

- Des autorisations d'engagement à 601 864 € dont :
 - 107 000 € personnel
 - 458 864 € fonctionnement
 - 36 000 € investissement
- Des crédits de paiement à 601 864 € dont :
 - 107 000 € personnel
 - 458 864 € fonctionnement
 - 36 000 € investissement
- Des prévisions de recettes à 654 164 € (recettes propres)
- Un solde budgétaire excédentaire de 52 300 €.

2. Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes pour le budget initial 2020 de l'établissement :

- Une variation de trésorerie : - 2 800 838,05 €
- Un résultat patrimonial de : + 262 000 €,
- Une capacité d'autofinancement de : 3 837 300 €,
- Une variation du fonds de roulement : - 2 904 601 €.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et le tableau agrégé des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Fait à Paris, le 23/12/19

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

Annexe 6 : Note de présentation du projet de budget initial 2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière
jeudi 12 décembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

7-6. Cartographie des risques et plan d'actions

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 12 décembre 2019, approuve par 14 voix « pour », 2 voix « contre » et 8 abstentions, le document présenté en séance relatif au plan d'action établi sur la base de cartographie(s) des risques budgétaire et comptable.

Fait à Paris, le 23/12/19

Le président du conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Stéphane Israël

**Décisions émanant
de l'administration générale (AG)**

DECISION n° 2019 – 71 AG
attribuant le titre de docteur honoris causa

L'Administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam),

Vu le Code de l'éducation et, notamment, les articles D. 612-37 et suivants,

Vu la délibération du conseil d'administration siégeant en formation restreinte du Cnam du 1^{er} juillet 2019,

Vu la lettre du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères du 13 décembre 2019,

DECIDE :

Article 1er : Il est conféré à Monsieur Avi SABBAG le titre de docteur honoris causa.

Article 2 : Le directeur de cabinet de l'administrateur général, le directeur du développement européen et international et le directeur de la communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision, qui fait l'objet d'une notification à l'intéressé par lettre recommandée avec avis de réception.

Fait à Paris, le 13 décembre 2019

L'Administrateur général



Olivier FARON

**Décisions émanant
de la direction générale des services (DGS)**

DECISION N° 2019 – 5 DGS
portant constitution du comité électoral consultatif
en vue des élections des représentants des élèves au conseil scientifique
et au conseil des formations (2020)

L'Administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,

Vu les dispositions du Code de l'éducation et, notamment, les articles L. 717-1, L. 719-2 et D. 719-2,

Vu le règlement intérieur du Cnam, notamment l'article 5-1,

DECIDE :

Article 1 – Il est constitué un comité électoral consultatif (ou « CEC » ci-après) dans le cadre de l'organisation des élections des représentants des élèves au conseil scientifique et au conseil des formations au titre de l'année 2020.

Article 2 – Ce comité électoral consultatif du Conservatoire national des arts et métiers comprend les membres suivants :

Au titre des membres de droit :

- Monsieur Olivier FARON, administrateur général ou son représentant ;
- Monsieur Didier BOUQUET, directeur général des services ou son représentant ;
- Madame Virginie VIGNERON, directrice des ressources humaines ou son représentant ;
- Monsieur Marc GHEZA, directeur des affaires générales ou son représentant ;

Au titre des membres représentants des personnels et des élèves :

- Monsieur Mathieu AUCEJO, représentant des personnels enseignants,
- Monsieur Alexandre GARCIA, représentant des personnels enseignants,
- Monsieur Jean-Luc THOMAS, représentant des personnels enseignants,
- Madame Aline BOUSSARD, représentante des personnels BIATSS,
- Madame Anne-Laure ETAIX, représentante des personnels BIATSS,
- Monsieur Philippe LE BRAS, représentant des personnels BIATSS,
- Monsieur Théo CHAMPION-BODIN, représentant des élèves,
- Madame Nicole REISBERG, représentante des élèves,
- Madame Marie-Line ROBINET, représentante des élèves.

Article 3 – Le directeur général des services et le directeur des affaires générales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 19 décembre 2019

L'administrateur général



Olivier FARON

Diffusion : aux membres du CEC

**Décisions émanant
de la direction des affaires régionales (DIRAR)**

DÉCISION N° 19-07-DIRAR
portant renouvellement du directeur
du centre Cnam à La Réunion

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers, notamment son article 26;

Vu le décret n° 89-108 du 20 février 1989 modifié relatif aux centres régionaux du Conservatoire national des arts et métiers ;

Vu la convention de création du centre régional du Conservatoire national des arts et métiers à la Réunion du 21 mars 2012 ;

Considérant la décision de nomination n°15-03-DirAR du 16 mars 2015 portant renouvellement du directeur du centre régional à La Réunion,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} :

Monsieur Amand Bénard est renouvelé dans les fonctions de directeur régional du Cnam à la Réunion pour une durée de cinq ans à compter du 28 novembre 2019.

ARTICLE 2 :

Monsieur Amand Bénard reçoit délégation de signature pour la délivrance des attestations de valeurs proposées par le jury réuni sous la présidence d'un enseignant-chercheur du Cnam.

ARTICLE 3 :

La directrice de l'action régionale est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du Conservatoire national des arts et métiers.

Fait à Paris, le

16 DEC. 2019

L'administrateur général



Olivier FARON

DÉCISION N° 19-08-DIRAR
portant renouvellement du directeur
du centre Cnam en Bretagne

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers, notamment son article 26;

Vu le décret n° 89-108 du 20 février 1989 modifié relatif aux centres régionaux du Conservatoire national des arts et métiers ;

Vu la convention de création du centre régional du Conservatoire national des arts et métiers en Bretagne du 16 juillet 2012 ;

Considérant la décision de nomination n°15-05-DirAR du 17 mars 2015 portant renouvellement du directeur du centre Cnam Bretagne,

DÉCIDE

ARTICLE 1er :

Monsieur Laurent Buchon est renouvelé dans les fonctions de directeur régional du Cnam en Bretagne pour une durée de cinq ans à compter du 4 janvier 2020.

ARTICLE 2 :

Monsieur Laurent Buchon reçoit délégation de signature pour la délivrance des attestations de valeurs proposées par le jury réuni sous la présidence d'un enseignant-chercheur du Cnam.

ARTICLE 3 :

La directrice de l'action régionale est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du Conservatoire national des arts et métiers.

Fait à Paris, le 1^{er} DEC. 2019
L'administrateur général


Olivier FARON